

Appel à candidatures

Trophées des Etudiants Ambassadeurs (TEA) de l'Île-de-France 2022-2023

Conditions générales du concours

Vous êtes étudiant(e) ou doctorant(e) en Île-de-France et partez en mobilité à l'international pour vos études ou un stage au cours de l'année universitaire 2022-2023 ?

Profitez de votre séjour à l'étranger pour participer aux Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France et tenter de gagner un prix pouvant aller jusqu'à 3 000 € pour récompenser votre engagement !

De quoi s'agit-il ?

La Région Ile-de-France propose aux étudiants franciliens de participer à un concours pour valoriser l'Île-de-France sur leur lieu d'études ou de stage à l'étranger.

Les candidats à ce concours sont invités à réaliser des projets originaux, contribuant à l'attractivité et au rayonnement international de l'Île-de-France, et en tout particulier de son écosystème d'Enseignement Supérieur, de Recherche et d'Innovation (ESRI).

Les projets proposés peuvent être en rapport avec votre domaine d'études et/ou vos centres d'intérêts personnels. Ils peuvent être réalisés en individuel ou en collectif.

Le concours « Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France » poursuit deux objectifs :

- **Faire connaître les campus et l'écosystème ESRI d'Île-de-France** auprès des étudiants et chercheurs étrangers pour les encourager à poursuivre leurs études supérieures et/ou travaux de recherche en Île-de-France,
- **Faire connaître la région Île-de-France et son territoire**, en promouvant ses richesses, sa diversité, son potentiel dans des domaines variés de votre choix (culture, tourisme, art, sport, développement économique, innovation etc...)

Chaque projet d'étudiant doit répondre à au moins un des deux objectifs.

Quels sont les prix pour ces Trophées ?

Les meilleurs projets seront récompensés selon les catégories de prix suivantes :

- ❖ Les **Médailles d'or** pour les meilleurs projets (10 maximum) : **3 000 €** par lauréat. Cette catégorie de récompenses pourra comprendre des prix spécifiques : prix spécial du jury, prix

par thématiques de projets (ex : meilleur projet « tourisme »)

- ❖ Les **Médailles d'argent** pour les très bons projets (20 maximum) : **2 000 €** par lauréat
- ❖ Les **Médailles de bronze** pour les bons projets : **500 €** par lauréat

Les trois meilleurs **projets collectifs** peuvent recevoir un bonus de **1 000 €** par groupe sur décision du jury.

*A noter : les bénéficiaires de l'aide régionale « Bourse Mobilité Ile-de-France" désignés pour une médaille reçoivent un **bonus de 300 €**.*

Suis-je éligible ?

Vous pouvez participer au concours si vous remplissez les critères suivants :

- Vous êtes domicilié en Île-de-France,
- Vous êtes inscrit en licence, master, ou doctorat, dans un établissement d'enseignement supérieur francilien,
- Votre projet de mobilité d'études ou de stage à l'étranger se déroule :
 - ➔ à partir de janvier 2023, pour une période de 3 mois minimum,
 - ➔ à partir de septembre ou octobre 2022 **pour une année universitaire complète**

Attention : en raison du dispositif d'animation et d'accompagnement proposé aux candidats à compter de janvier 2023, les séjours effectués au cours du 1^{er} semestre uniquement (de septembre ou octobre 2022 à février ou mars 2023) ne sont pas éligibles,

- Vous partez dans le cadre d'un **accord inter-établissements**, en échange universitaire pour des études OU en stage conventionné, entre votre organisme d'accueil (entreprise, institution...) à l'étranger et votre établissement en Ile-de-France.

Comment ça marche ?

ETAPE 1 – candidature

Vous devez déposer votre candidature en ligne sur la plateforme <https://mesdemarches.iledefrance.fr> **entre le 7 novembre et le 16 décembre 2022**. Le formulaire de candidature prévoit une description du projet que vous envisagez de réaliser et vos motivations personnelles.

Vous pouvez candidater en vue de la réalisation d'un projet individuel ou collectif.

En cas de projet collectif :

- Les candidats peuvent être inscrits dans le même établissement d'enseignement supérieur en Île-de-France ou dans différents établissements, dans le cadre d'une mobilité internationale effectuée dans un même pays ou des pays différents,
- Chaque étudiant membre du groupe devra déposer **individuellement** un dossier de candidature, en indiquant le cas échéant les noms et prénoms des autres étudiants membres du groupe,

- Chaque membre du collectif doit effectuer une mobilité internationale,
- Le nombre de candidats au sein d'un collectif est idéalement de 2 ou de 3, exceptionnellement 4 en fonction de l'ampleur envisagée du projet.

ETAPE 2 – Mise en œuvre du projet

Afin de vous accompagner dans la réalisation de votre projet, la Région Ile-de-France propose :

- **Une réunion de lancement en janvier 2023 en présentiel.** Ce temps d'échanges entre candidats vous permettra notamment de rencontrer les autres étudiants qui concourent, dont ceux qui partent dans la même destination que vous. Vous pourrez prendre contact pour éventuellement envisager un projet collectif avec eux ! Des informations et documents ressources vous seront par ailleurs remis lors de cette réunion. Un webinaire sera ultérieurement proposé aux candidats déjà en séjour à l'étranger,
- **Un annuaire** des étudiants concourants sera également réalisé et remis aux participants au concours pour faciliter les prises de contact,
- **Un groupe Facebook « TEA » et un compte Instagram** seront également ouverts pour mise à disposition de différents outils méthodologiques et vous inviter à l'interaction entre candidats,
- Tout au long du concours, **une animation et un accompagnement dans la mise en œuvre de votre projet** : mise à disposition d'outils de conduite de projets, d'informations générales et ciblées sur l'actualité de la région Île-de-France, ressources informatives, réseau social et messagerie dédiés, accompagnement individuel via des sessions « Boost ton Projet »...

ETAPE 3 – Rendu du projet

Vous devrez remettre un bilan du projet mené **au plus tard le 31 août 2023**. Ce compte-rendu, à déposer sur la plateforme des aides régionales Mes Démarches, devra être accompagné de tout support pertinent en lien avec le projet réalisé (photos, vidéo, présentation, etc.). Le Jury de sélection appréciera chaque dossier sur la base de ce bilan, selon les 3 catégories de critères suivants : la pertinence du projet et sa valorisation du territoire francilien, la communication initiée pour le mettre en œuvre, et votre engagement personnel dans le réseau (participation aux événements proposés, partage d'information sur le réseau social ad hoc, entraide ...).

ETAPE 4 – Sélection des lauréats et remise des prix

Les prix seront ensuite attribués par la Région Île-de-France, sur proposition du Jury du concours, et une cérémonie de remise des prix sera organisée fin 2023.

A ce titre, les prix remis aux lauréats ne constituent pas une aide financière dans le cadre de votre mobilité internationale 2022-2023, il s'agit bien d'une récompense a posteriori et ne constitue pas un droit.

Les lauréats du concours intégreront le réseau des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France, et seront sollicités pour parrainer les candidats des prochaines éditions du concours ou participer au jury de sélection des projets.

Ci-dessous le calendrier prévisionnel de l'édition 2022-2023

<p>❖ 1ère phase : Candidatures en ligne sur la plateforme « Mes démarches » : 7 novembre – 16 décembre 2022</p>	<p>Votre candidature est à déposer obligatoirement en ligne, sur la plateforme « Mes démarches ». (mesdemarches.iledefrance.fr)</p> <p>Il vous sera notamment demandé de décrire succinctement vos motivations et le projet que vous comptez réaliser, et de joindre à votre dossier en ligne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un RIB • Un justificatif de domiciliation en Île-de-France • Un certificat de scolarité remis par votre établissement d'enseignement supérieur francilien • Une Charte d'engagement dans le concours signée
<p>❖ Réunion de lancement du concours avec les candidats concourants, des représentants de la Région et les prestataires en charge de l'animation du concours: 3^{ème} ou 4^{ème} semaine de janvier 2023 (format 18h30- 21h)</p> <p><i>La participation à cette réunion d'information et de préparation vous sera très utile pour concourir dans les meilleures conditions. La date et les modalités vous seront précisés dans un second temps.</i></p>	
<p>❖ 2^{ème} phase : Dépôt des rendu/bilan des projets : du 1^{er} juillet au 31 août 2023</p>	<p>Le compte-rendu des projets devra être déposé sur la plateforme Mes Démarches dans ce délai. Le formulaire à remplir comprendra plusieurs questions relatives à la conception et la réalisation de votre projet (actions initiées, partenaires contactés, initiatives de communication sur votre projet, etc...). Vous devrez par ailleurs télécharger toutes pièces (articles, photos, vidéos, présentation etc...) justifiant la mise en œuvre du projet et son évaluation.</p>
<p>❖ Jury de sélection en octobre 2023</p> <p>❖ Cérémonie de remise des Trophées : fin novembre/début décembre 2023</p>	

Participer aux Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France, c'est l'occasion de valoriser votre expérience étudiante à l'étranger de manière originale, et d'être un acteur privilégié et actif du rayonnement de votre région.

Pour toute information complémentaire, la messagerie etudiantsambassadeurs@iledefrance.fr est à votre disposition.



Pour en savoir plus :

N'hésitez pas à consulter les articles suivants publiés sur le site Internet de la Région Île-de-France :

[Trophées des étudiants-ambassadeurs de l'Île-de-France \(iledefrance.fr\)](http://iledefrance.fr)

Prenez le temps de découvrir les projets réalisés dans le cadre des éditions précédentes. Si votre projet ressemble à certains récompensés, prenez un peu de temps pour imaginer comment vous démarquer.

Quelques conseils :

- **Sortez des sentiers battus et démarquez-vous !**

Lorsque l'on pense « Paris et Île-de-France », l'attractivité touristique est souvent mise en avant spontanément, et à juste titre puisque la Région Île-de-France est la première destination touristique au monde ! Mais l'Île-de-France regorge d'autres atouts : écologie urbaine/transition énergétique, culture en banlieues, accueil d'entreprises étrangères/réseau de starts up, aménagement du territoire, grands projets urbains, accueil de grands événements sportifs...

- **Attention aux projets exclusivement digitaux et à durée de vie limitée...**

Plus votre projet aura vocation vivre au-delà du concours, mieux il sera apprécié. Attention donc aux projets digitaux trop « vitrines » (compte Instagram, site internet...) et qui se limiteraient à des agrégations de données sans plus-value ou interactivité particulière.

- **Pensez "collectif" et participez à la vie de la communauté des candidats !**

Même en cas de projet réalisé individuellement, il est attendu des candidats qu'ils participent à la vie de la communauté des candidats. Plusieurs événements en ligne vous seront proposés, vous serez sollicités pour des portraits, des interviews...soyez réactifs. A contenu de projet égal, les projets des candidats les plus volontaires et participatifs pendant le concours seront mieux notés par le jury.

Être candidat aux Trophées, c'est également intégrer un réseau d'entraide. Vous serez ainsi invités à partager vos compétences avec d'autres candidats afin de les conseiller dans la réalisation de leurs projets.